

Le Brexit économique aura bien lieu le 31 décembre

Publié le 18 juin 2020

Boris Johnson a confirmé le refus du Royaume-Uni d'étendre la période de transition au-delà du 31 décembre 2020. Les négociations vont donc s'accélérer pendant l'été. Pour laisser le temps aux Parlements européen et britannique de ratifier l'accord, les négociations doivent aboutir avant le 31 octobre.

Le calendrier est donc très serré et la reprise des négociations sur les conditions de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne met en évidence de nombreux points de blocage. Deux sont particulièrement importants.

La conclusion d'un accord sur la pêche d'une part, et d'autre part la mise en place d'un " level playing field" qui permettrait de s'assurer que les Britanniques même sortis de l'UE, continueraient de respecter un certain nombre de normes européennes dans quatre grands domaines : l'environnement, le droit social, la fiscalité et les règles de la concurrence.

L'Europe reste inflexible sur ce point soucieuse de s'assurer de la mise en place de garde-fous pour préserver l'intégrité du marché unique.

Si les deux parties ne parviennent pas à dépasser ce statu quo, la voie d'un no deal menace.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)